







ATTESTATION FORMULATION RESPONSABLE

AXIL 2000

Utilisation principale : traitement fongicide et anti-bleu préventif des bois

Le produit cité précédemment a été formulé dans le respect des réglementations et de notre charte QSE en vigueur pour les bois de structure renforcés par une solution de préservation. Il ne perturbe pas la qualité de l'air et est applicable dans les locaux destinés à abriter des lieux de vie et de stockage dont ceux de haute qualité environnementale.

 Règlement REACH Règlement CE 1907/2006.	 Règlement Biocides Règlement (UE) n° 528/2012 N°AMM : FR-2017-0108	 Bois de structure traités éligibles au marquage CE selon la norme EN 15228 dans le cas d'un traitement de classe 3.	 Traçabilité et contrôle qualité validés par la norme ISO 9001.
RÈGLEMENTATIONS		MARQUAGE CE	ORGANISMES CERTIFICATEURS

NB : Les informations techniques, réglementaires et les certifications sont données dans l'état de nos connaissances, de notre expérience pratique et de la réglementation actuelles. Toute modification de ces informations engendrera une actualisation de la présente attestation.

Date d'effet : 16/09/2020

Fin de validité : 01/01/2026

Le responsable
Qualité Sécurité Environnement

adkälis®

adkälis - Groupe Berkem - 20, Rue Jean Duvert - 33290 Blanquefort - FRANCE
Tél. : +33 (0)5 64 31 06 60 - Fax : +33 (0)5 56 15 24 97 - adkalis@berkem.com - adkalis.com

